



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°10 :

RECOURS AU SERVICE DE
REMPLACEMENT ET DE RENFORT DU
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA
GIRONDE

Séance ordinaire du 10 Décembre 2019

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 10 Décembre 2019

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 25

Absents : 2

Excusés : 8

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Jessica CASTEX, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Emmanuelle ANGELINI (à Daniel CHRETIEN), Bénédicte SALIN (à Françoise COSSECQ), Didier BLADOU (à Monique SOULAT), Thierry VALLEIX (à Alain MARC), Sébastien LABAT (à Sandrine JOVENE), Nancy TRAORE (à Maël FETOUH), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Philippe VALMIER), Claire LAYAN (à Emmanuelle CHOIGNOT)

Absents : Emilie MACERON-CAZENAVE, Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire : Sandrine JOVENE

**DOSSIER N° 10 : **RECOURS AU SERVICE DE REMPLACEMENT ET DE RENFORT DU
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA GIRONDE****

RAPPORTEUR : Virginie MONIER

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le service de remplacement et renfort a vocation à mettre à disposition des collectivités et établissements publics territoriaux du département de la Gironde, qui en font la demande, du personnel de remplacement ou de renfort permettant :

- de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents (*en cas de congés : maladie, annuel, maternité...*);
- de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ;
- de bénéficier du portage administratif et salarial de contrat.

Le service de remplacement et renfort prend en charge des missions relatives à toutes les filières de la fonction publique territoriale, à l'exception de celles relevant de la sécurité (police municipale et sapeurs pompiers).

Par une délibération du 4 février 2014, le Conseil Municipal a validé l'adhésion à ce service. Le Centre de Gestion propose une nouvelle convention-cadre, modifiant les conditions de recours, les tarifs, notamment un forfait horaire en fonction de la catégorie du poste.

Il est donc proposé de renouveler l'adhésion de la ville au service de remplacement et de renfort. Cette adhésion de principe n'implique aucun frais particulier pour la collectivité. Seules les interventions réalisées font ensuite, après service fait, l'objet d'une facturation par le Centre de Gestion.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 25

VU le projet de convention proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Gironde ci-annexé,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

32 voix POUR

1 ABSTENTION (M. ALVAREZ)

Article 1 : Autorise le recours en cas de besoin au service de remplacement proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune,

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget chapitre 012.

Fait et délibéré le 10 Décembre 2019

LE MAIRE,


Patrick BOBET